

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mardi 19 décembre 2018 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le DIX-NEUF DÉCEMBRE à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Monsieur ANNE Régis,
Adjoints,

Mesdames HUBERT Jeannine, LOVAT Cindy, MARTINEAU Anita, et, Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, MARIE Philippe, MOURIER Nicolas et PAPIN Serge, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Monsieur MARAIS Bruno

Madame PICOULEAU Christelle donne procuration à Madame RENAUD Brigitte

Madame ROINEAU Manon donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Monsieur LEROY Patrick donne procuration à Madame TYLKOWSKI Frédérique

Monsieur VENTROUX Jacques donne procuration à Monsieur LEGUET Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur PAPIN Serge

Membres en exercice : 17

présents : 12

votants : 16

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018.

COURRIER DE DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Lydie ROCHETEAU qui présente sa démission du poste de conseillère municipale pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire regrette cette décision à 14 mois de la fin du mandat.

Le conseil municipal se compose désormais de 17 conseillers.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019

La commission « Finances » s'est réunie le mardi 11 décembre 2018 et propose au conseil municipal la validation des projets 2019 :

- Aménagement de terrains de pétanque	20 000.00 €
- Aménagement paysager place de la Mairie	10 000.00 €
- Aménagement du terrain SNCF	20 000.00 €
- Aménagement de la cour de l'accueil périscolaire	10 000.00 €
- Aménagement « Jardin du souvenir »	12 000.00 €
- Totem pour club de boxe.....	2 000.00 €
- Aménagement à la maison de l'enfance (stores et cornières)	3 300.00 €
- Couverture salle de boxe	28 000.00 €
- Portail du terrain de foot	6 000.00 €
- Travaux à l'église	73 000.00 €
o Soubassements des murs	
o Chauffage	
o Éclairage	
o Sonorisation	
- Faux-plafonds à l'école publique	15 000.00 €
- Aménagement route du Lude	83 150.00 €
- Barrières de protection rue des Écoles	3 500.00 €
- Panneaux signalétiques	5 000.00 €
- Bornes électriques	25 000.00 €
- Vidéo protection.....	120 000.00 €
- Illuminations de Noël	5 000.00 €
- Achat divers	15 000.00 €
- Sonorisation du bourg	10 000.00 €
- Véhicule utilitaire pour service technique.....	30 000.00 €
- Sonorisation portable	1 000.00 €
- Afficheur chronotop	1 500.00 €
- Mobilier pour club de boxe (bancs avec patères).....	6 600.00 €
- Chariots pour table	1 200.00 €
- Balançoires au parc (+ terrassement + signalétique).....	17 000.00 €
- Aménagement restaurant « chez Pedro » (étude et travaux).....	450 000.00 €

M. LEGUET précise que des travaux prévus en 2018 n'ayant pas été facturés avant la fin de l'année seront reportés sur le budget 2019 :

- Étude hydraulique rue des Chaussées.....	816.00 €
- Étude d'aménagement du restaurant	2 880.00 €
- Pose de dalles autobloquantes dans les allées du cimetière	18 598.78 €
- Panneaux de signalisation.....	1 962.00 €
- Panneaux de départ de randonnées	2 995.30 €
- Agrandissement du parking du cimetière	39 567.00 €
- Éclairage public (diverses extensions et rénovations).....	4 669.09 €
- MO vestiaires du foot	218.36 €
- Aménagement salle de boxe.....	73 573.56 €
- Restaurant scolaire (honoraires et travaux)	7 118.08 €

Après débat concernant l'aménagement du restaurant « Chez Pedro », le Maire précise qu'une réunion de travail sera organisée en janvier afin d'affiner le projet.

Le Maire précise également que l'installation des nouveaux candélabres rue Racan, rue du Professeur Arnould, rue Neuve, rue de la Gaieté, rue de la Seiche, rue du 8 mai et rue de la Maison Neuve a été subventionnée à hauteur de 70 %, principalement grâce aux primes Énergie de Certinergy en partenariat avec le Pays Vallée du Loir.

Montant total : 106 055.00 € HT

Subventions : 60 262.48 € (Certinergy) + 14 000.00 € (DETR) = 74 262.48 €

Un dossier de demande d'éligibilité a par ailleurs été envoyé à Certinergy concernant l'aménagement du club de boxe.

Madame Cindy LOVAT demande qu'un inventaire des tables de la salle des fêtes soit réalisé car certaines semblent défectueuses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets 2019.

TARIFS COMMUNAUX 2019

A compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs seront les suivants :

ASSAINISSEMENT

- Prix du branchement 1 250.00 €
- Abonnement..... 75.00 €
- Prix du m³ 0.95 € + taxe

GARDIENNAGE ÉGLISE 120.97 €

CIMETIÈRE

- concession 30 ans de 2 m² 135.00 €
- concession 50 ans de 2 m² 220.00 €
- columbarium – case externe – 15 ans 410.00 €
- plaque du jardin du souvenir sans gravure..... 35.00 €
- renouvellement columbarium (15 ans) 200.00 €

PHOTOCOPIE

- 0,30 € la photocopie noir et blanc et 0,20 € au-delà de 10 exemplaires
- 0.50 € la photocopie couleur
- Gratuit pour les associations avec fourniture du papier
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi sur justificatif
- Gratuit pour les handicapés sur justificatif

DROIT DE PLACE MARCHÉ

- DP mois (habituel) Gratuit
- DP jour de moins de 5 m (occasionnel) Gratuit
- DP jour de plus de 5 m..... 30.00 €

RESTAURATION SCOLAIRE

A compter du 1^{er} août 2019, le prix d'un repas s'élèvera à 2.90 € (3.70 € le repas occasionnel)

Tarif pour le personnel communal et intercommunal : 4.50 €.

BIBLIOTHÈQUE

Adhésion	
Résidents de la commune ou CDC	4.00 €
Scolaires et étudiants résidents de la Commune ou CDC	Gratuit
Adultes résidents hors de la CDC	8.00 €
Scolaires et étudiants résidents hors de la CDC	4.00 €
Pénalités de retard	
Par document et semaine de retard	0.20 €
Perte	
Renouvellement carte de lecteur	1.00 €
Consultation Internet	
Le quart d'heure (gratuit pour les jeunes de – 16 ans)	Gratuit
Impression d'une feuille	0.35 €

LOCATION DES SALLES

- Salles de réunion

Salle de réunion - place des AFN	60.00 €
Salle de réunion - Bibliothèque - rue de la Gare	60.00 €
Salle découverte pour 1 salle	60.00 €
Salle découverte pour l'ensemble	100.00 €
Salle des Tanneries	100.00 €
Salle des Tanneries (association extérieure commune)	25 € la séance
Caution des salles de réunion	400.00 €

- Salle polyvalente

LOCATION SALLE POLYVALENTE d'Aubigné-Racan Capacité : MAXI 399 pers.	PERSONNES PRIVÉES				ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES					
	Mariage Repas de famille (Salle + Cuisine + Hall + Bar)		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)		SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE		Vin d'honneur (Hall d'entrée + Bar)	
	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	ex: dîner dansant, dîner spectacle...		ex: bal, loto, concours de cartes, spectacle, théâtre, gala, thé dansant, animation sportive, assemblée générale, galette, vin d'honneur		Aubigné	Ext.
Location	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.	Aubigné	Ext.
1 JOUR	230 €	460 €	60 €	120 €	150 €	300 €	110 €	220 €	60 €	120 €
Forfait WEEK-END	400 €	800 €			200 €	400 €	150 €	230 €		
Forfait vaisselle par personne	0,50 €	0,50 €	0,10 €	0,10 €	0,50 €	0,50 €			0,10 €	0,10 €
Forfait sono	55,00 €				55,00 €					
Arrhes de réservation	50 % du montant de la location									
Caution à la location	800,00 €				800,00 €					
Pénalités / Forfait nettoyage + Tri des poubelles non ou mal effectué	Temps passé par les agents communaux payé à 35 € / heure									

Casse ou Vol		
Assiette (l'unité)		4 €
Fourchette, cuillère, couteau (l'unité)		2 €
Verre (l'unité)		2 €
Tasse (l'unité)		2 €
Plat, saladier, saucier (l'unité)		10 €

Tables et Chaises (autres que celles de la salle polyvalente)		
Table (l'unité)		2 €
Chaise (l'unité)		0,30 €
Uniquement pour des événements organisés à Aubigné		
Gratuit pour les associations aubignanaïses		

Le conseil municipal, après vote, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2019.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2019

Le conseil municipal autorise le Maire jusqu'au vote du Budget Primitif 2019 à mandater les dépenses d'investissements sur les budgets de la commune et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

CRÉATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

La responsable administrative et financière est mutée dans une autre collectivité fin février 2019.

Un appel à candidatures a donc été lancé.

Il est nécessaire de créer un emploi de Directeur Général des Services à temps complet qui pourra être pourvu par les grades de :

- Rédacteur,
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- Attaché territorial,
- Attaché territorial principal.

Le conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité, autorise la création d'un emploi de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE B 400 « LES BALONNIÈRES »

La parcelle B 400 sis « Les Balonnières » est privée.

La propriétaire, âgée, souhaite régulariser au plus vite la vente de cette parcelle qui est en fait une voie bétonnée sans issue sur laquelle les riverains circulent.

Le prix est fixé à 15 €.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle B 400, sis « Les Balonnières », pour un montant de 15 €, les frais d'actes sont à la charge de la commune.

NUMÉROTAGE RUE DU HAUT PERRIN

Dans le cadre des nouvelles délimitations et du plan de division des parcelles des Consorts Goubard rue du Haut Perrin, il est nécessaire de prévoir le numérotage des futures habitations qui seront construites.

Considérant le numérotage précédent, 10 ter, et le numérotage suivant, 12, le conseil municipal décide d'attribuer le numéro 10 D aux parcelles E 281, E 284 et E 287, et le numéro 10 E aux parcelles E 280, E 283 et E 286.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA SARTHE

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles propose aux administrés confrontés aux problèmes de frelons asiatiques un service en partenariat avec la commune.

Pour cela, la FDGDON 72 propose une adhésion communale ou intercommunale au plan collectif.

Cette convention de partenariat permettra de :

- garantir des pratiques de destructions respectueuses de la réglementation, de la santé publique et de l'environnement à des coûts maîtrisés,
- d'éviter aux collectivités les contraintes liées aux marchés publics (appels d'offres, ouverture de régie...) par le conventionnement avec la FDGDON 72,
- la formation d'un interlocuteur unique, du signalement à la destruction,
- de reporter la responsabilité de la mise en œuvre de la lutte sur le FDGDON 72,
- la mise à disposition d'outils et de supports de communication (fiches techniques, procédures, articles,...),
- l'adhésion à un schéma de lutte harmonisée à l'échelle régionale,

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à cette convention,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec le FDGDON 72,
- de porter le montant de notre participation à 1 500.00 € avec un pourcentage de prise en charge de 100 % pour la destruction des nids,
- de signaler qu'aucune convention, marché ou accord avec des prestataires privés n'ont été conclus par la commune d'Aubigné-Racan,
- de désigner deux employés communaux, un référent et son suppléant, qui seront formés gratuitement par la FDGDON 72.

Monsieur Bruno LEDUC est nommé élu référent afin de faire le lien entre les administrés demandeurs et la fédération. Il est chargé de répertorier l'ensemble des nids de frelons signalés sur la commune.

INVENTAIRE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à un inventaire des collections de la bibliothèque municipale.

10 documents et 5 exemplaires de revue ont été perdus et 135 livres (126 secteur adulte et 9 secteur jeunesse) sont détériorés et à pilonner.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise le Maire à charger Madame Claire FARON de procéder à la mise en œuvre de l'inventaire des collections de la bibliothèque municipale, de signer les procès-verbaux d'élimination.

COMMISSION « COMMUNICATION » - CHOIX DU PRESTATAIRE DU SITE INTERNET

Pour faire suite à la commission « Communication » réunie le 27 novembre 2018, la responsable de la commission, Madame Frédérique TYLKOWSKI propose de retenir l'offre de la société Electric Dog concernant la création du nouveau site internet de la commune pour un montant de 5 928.00 € TTC.

Le Maire rappelle qu'une décision modificative avait été votée lors du conseil municipal d'octobre d'un montant de 6 000.00 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture des cartes de remerciements.
- Invitation pour les vœux aux agents le jeudi 3 janvier 2019 à 17 h 30
- Invitation pour la cérémonie des vœux à Aubigné-Racan le samedi 5 janvier 2019 à 19 h
- Invitation pour la cérémonie des vœux à Vaas le mardi 8 janvier 2019 à 19 h 30
- Madame Brigitte RENAUD fait un compte rendu de la soirée organisée en faveur du Téléthon.
Environ 400 personnes ont participé et 3 340 € ont été récoltés et reversés à l'AFM.
- Monsieur Philippe MARIE s'interroge sur le devenir du médecin et la désertification médicale en milieu rural. Le Maire répond qu'il s'agit là d'un vaste sujet de débat, malheureusement sans solution pour l'instant malgré ses relances auprès de différents organismes.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mardi 29 janvier 2019** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Serge PAPIN